

Paris, le 2 juillet 2015

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DES OPCVM

COGEFI FRANCE, COGEFI EUROPE, COGEFI EQUILIBRE

COGEFI GESTION vous informe qu'à compter du 13 juillet 2015 les OPCVM ci-dessus mentionnés pourront investir une partie de leur actif net dans des FIA.

TABLEAU COMPARATIF DES ÉLÉMENTS MODIFIÉS

OPCVM concerné		Modifications de la stratégie d'investissement : Les actifs - Détention de parts ou actions d'OPCVM ou FIA	
NOM	CODE ISIN	Avant	Après
COGEFI FRANCE	FR0010793745 (part P)	<p>Le gérant se réserve la possibilité d'investir 10% de la valeur d'actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, gérés par COGEFI ou par des sociétés de gestion externes.</p> <p>Le FCP pourra investir dans des OPCVM actions, obligataires, ou diversifiés pour répondre à l'objectif de gestion et des OPCVM monétaires pour gérer sa trésorerie.</p> <p>La sélection des OPCVM sera réalisée, par catégorie, de manière discrétionnaire selon des critères qualitatifs (processus de gestion, société de gestion, transparence de l'information ...) et quantitatifs (régularité des performances, optimisation du couple rendement/volatilité, cohérence avec l'objectif ...).</p> <p>Le fonds ne détiendra pas de FIA ni de fonds d'investissement.</p>	<p>Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'OPCVM de droit français et/ou européen, - de FIA de droit français et/ou européen (fonds d'investissement à vocation générale) <p>Le FCP pourra investir dans des OPC actions, obligataires ou diversifiés pour répondre à l'objectif de gestion, et des OPC monétaires pour gérer la trésorerie.</p> <p>L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM ou FIA dont l'actif comprend moins de 10% d'actions ou parts d'OPCVM, ou de FIA.</p>
COGEFI EUROPE	FR0007079132 (part P) FR0010319418 (part I)	<p>Le gérant se réserve la possibilité d'investir 10% de la valeur d'actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, de toute classification, gérés par COGEFI ou par des sociétés de gestion externes afin de remplir l'objectif de gestion ou dans un objectif de gestion de la trésorerie.</p> <p>Le fonds ne détiendra pas de FIA.</p>	<p>Ces OPC peuvent être gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris des sociétés liées.</p>
COGEFI EQUILIBRE	FR0010790444 (part P) FR0010791418 (part I)	<p>Le FCP peut être investi à hauteur de 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens, gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris des sociétés liées.</p> <p>Les OPCVM seront de toutes classifications pour répondre à l'objectif de gestion et monétaires pour gérer la trésorerie.</p> <p>Le fonds ne détiendra pas de FIA ou de fonds d'investissements de droit étrangers.</p>	<p>La sélection des OPCVM sera réalisée, par catégorie, de manière discrétionnaire selon des critères qualitatifs (processus de gestion, société de gestion, transparence de l'information ...) et quantitatifs (régularité des performances, optimisation du couple rendement/volatilité, cohérence avec l'objectif ...).</p> <p>Le fonds ne détiendra pas de fonds d'investissement de droit étranger.</p>